FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Pour photographies, films et interviews

Merci de participer à la consultation du partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants. C'était vraiment formidable d'entendre vos points de vue, vos idées et vos messages clés. Merci de nous laisser documenter vos contributions, qui comprennent des exemples, des histoires, des dessins et vos citations, et de nous laisser vous prendre en photo et / ou vous filmer.

Nous allons utiliser la documentation incluant les images, **pour raconter au monde ce qui arrive aux gens d'ici, des enfants et des adultes comme vous,** ainsi que pour guider le travail du partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants, le travail qu'il fait et fera pour faire changer les choses et mettre fin à la violence à l'égard des enfants.

Vos photos et vidéos pourront être affichées dans les journaux, les magazines, d'autres documents imprimés, sur Internet et sur des médias sociaux comme Facebook et Twitter, à la télévision, dans notre publicité et de toutes autres façons. **Les gens du monde entier pourront voir vos photos et écouter votre histoire, vos contributions, tout comme le peuvent vos amis et voisins.**

Vos contributions seront gardées dans un endroit sûr et pourront être réutilisées dans nos documents de communication à l'avenir par le partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants.

Si vous acceptez ces termes et comprenez tout ce qui suit, alors donnez vos coordonnées et signez ce formulaire.

Ce que vous acceptez (les détails légaux) :

- Vous accordez au partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants le droit d'enregistrer gratuitement vos contributions sur des enregistrements sonores, des films, des photographies et d'autres enregistrements électroniques, et d'utiliser vos contributions dans tous les médias (même déjà connues ou développées dans l'avenir) dans le monde entier et sans aucun paiement.
- Le partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants peut éditer, adapter ou traduire vos contributions, et vous confirmez que vous renoncez à tous les "droits moraux" pour permettre les utilisations énoncées ci-dessus.
- Le partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants peut utiliser à nouveau vos contributions à tout moment dans l'avenir. Le partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants espère vraiment utiliser votre histoire, vos photos, mais nous ne pouvons pas garantir de le faire.
- Le partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants peut également partager vos documents avec les partenaires de confiance du partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants, et votre histoire peut apparaître dans leurs communications.

Si vous signez au nom d'un enfant, alors vous :

- Déclarez que vous êtes le père / la mère / le tuteur / le représentant légal (rayez les mentions inutiles) de l'enfant nommé ci-dessous qui est âgé de moins de 18 ans, et que vous êtes également âgé de plus de 18 ans. Si ce n'est pas le cas, demandez à un parent / tuteur âgé de plus de 18 ans de signer en votre nom.
- Confirmez que vous avez lu cet accord et que vous êtes satisfaits qu'il soit clairement dans l'intérêt de l'enfant nommé et donc vous consentez pour l'enfant à la signature de l'accord, et
- Dans la mesure de votre intérêt dans l'accord au nom de votre enfant, vous accordez et confirmez de préserver tous les droits de l'enfant, les consentements et les dérogations accordés par l'enfant en vertu de l'accord, et
- Acceptez que vous resterez responsable de l'enfant / des enfants à tout moment.

Cette section doit être remplie par un adulte, âgé de 18 ans ou plus.

Remarque : Si le parent est âgé de moins de 18 ans, demandez à un tuteur qui soit âgé de plus de 18 ans de signer - par exemple un grand-parent.

Veuillez remplir ce formulaire en LETTRES MAJUSCULES.

Je remplis le formulaire pour moi-même (adultes âgés de 18 ans ou plus) ☐
ou pour le compte d'un enfant / des enfants (je suis le parent / tuteur légal) ☐
Nom complet (adulte) :
Nom (s) complet de l'enfant / des enfants :

Jour / Mois/ Année de naissance des contributeurs :
Email :
Téléphone :
Adresse :
Signature ou empreinte du pouce de l'enfant / des enfants :
Signature ou empreinte du pouce de l'adulte :

Êtes-vous d'accord pour que nous utilisions votre/vos vrai/s nom/s ? Oui ☐ Non ☐

Nous changerons automatiquement votre nom si nous sentons que c'est nécessaire pour votre sécurité.
Le consentement que vous donnez peut être modifié ou retiré à tout moment en contactant :
[Insérer les détails et les coordonnées des organisations facilitatrices]

Organisation :
Nom :
Email : Téléphone :

Veuillez noter que nous ne pouvons pas retirer les images déjà publiées.
Toutes les informations seront conservées en toute sécurité par le partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants en conformité avec la loi sur la protection des données.

Pour un usage d'exploitation

Producteur/Organisation et membre du personnel :

Type de contenu recueilli :

☐ Photographie ☐ Séquences de film
☐ Audio ☐ Études de cas écrites
☐ Autres (décrire)

Description du contributeur :

Lieu :

Date de l'enregistrement :
Réf de l'image d'origine :

POUR UNE UTILISATION INTERNE

Contact de l'organisation :

Rôle de l'organisation pour le compte du partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants :

Réf :

Les lignes directrices du FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Que dois-je faire avant la séance pour obtenir le consentement ?
Quelques mesures sont à prendre avant votre séance pour vous assurer de pouvoir obtenir le consentement :

- Attribuez une personne qui soit responsable du consentement pour la consultation ; assurez-vous qu'elle soit pleinement informée.
- Prévoyez du temps pour recueillir le consentement dans votre calendrier.
- Informez pleinement le programme de pays sur l'importance du consentement.
- Assurez-vous que le formulaire de consentement soit traduit dans la(les) langue concernée(s) avant votre consultation.

Pour qui sont les lignes directrices du formulaire de consentement ?
Ces lignes directrices sont pour l'ensemble du personnel et des travailleurs indépendants qui recueillent le consentement des contributeurs qui sont l'objet de films, de photos, d'interviews ou de consultations.
L'obtention d'un consentement éclairé est obligatoire pour quiconque collecte des images, des séquences de films, des histoires orales ou écrites / des contributions de n'importe qui.

Langues
Le formulaire de consentement est disponible en anglais, français, espagnol et arabe.
Si vous allez dans un endroit où vous avez besoin d'utiliser une autre langue que celles citées ci-dessus, assurez-vous d'avoir eu le formulaire traduit avant que la collecte des contenus ne commence.

Pourquoi avons-nous besoin d'un formulaire de consentement ?
Rassembler le consentement éclairé de tous les contributeurs signifie qu'il faut s'assurer que la personne que vous représentez comprend exactement ce que vous capturez et comment ce matériau pourrait être utilisé à l'avenir. Ils doivent comprendre qu'en signant le formulaire, ils attribuent tous les droits de leur contribution au partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants, qui peut l'utiliser dans une grande variété de médias et aussi la partager avec des parties en présence de toute confiance.
Nous devons consentir à rendre des comptes à nos bénéficiaires, c'est pourquoi nous leur fournissons une copie du formulaire et nous discutons avec eux du consentement aussi longtemps que nécessaire avant que la consultation ne commence. Il faut également que le partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants soit légalement couvert pour l'utilisation de ce contenu. Sans documentation écrite, la position du partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants pourrait ne pas être claire et être en violation des codes de la publicité et des pratiques de marketing.

Comment remplir le formulaire
Assurez-vous que tous les champs du formulaire sont remplis clairement et à l'encre. Le langage juridique utilisé dans le formulaire de consentement est très officiel, donc assurez-vous que vous avez expliqué à vos contributeurs ce qu'ils signent exactement, et accordez-leur autant de temps qu'ils ne le demandent pour la discussion et l'examen. Quelles que soient les circonstances, vous ne devez jamais précipiter le contributeur.
Faites-en sorte de donner aux gens l'occasion de vous poser des questions et de soulever les préoccupations qu'ils pourraient avoir. Ils ne doivent pas se sentir sous pression en faisant une contribution, si vous avez des inquiétudes à ce sujet alors soulignez-le auprès du commissaire/ du responsable sur le tournage/ du supérieur hiérarchique qui prendra une décision quant à savoir s'il faut utiliser le contenu ou pas.
Vous DEVEZ remplir, en bas du document, la case intitulée "pour un usage d'exploitation". Ne pas remplir la case intitulée "pour une utilisation interne".

Qui a besoin de remplir un formulaire de consentement ?
Chaque enfant et chaque adulte qui est photographié, filmé, interviewé ou qui participe à la consultation du partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants doit remplir un formulaire de consentement. Ceci inclut le personnel. Ce serait idéal de pouvoir le faire avant que la collecte des contenus n'ait lieu, mais si c'est impossible, le faire le plus rapidement possible par la suite.

Qui doit signer le formulaire de consentement ?
Un adulte (âgé de 18 ans ou plus) peut remplir son propre formulaire de consentement. Toute personne de moins de 18 ans est classée comme un enfant et doit avoir un parent, un tuteur ou un représentant légal qui remplisse leur formulaire de consentement. Un enseignant ou un ami de la famille ne sont pas des représentants ou tuteurs légaux, renseignez-vous en détail sur leur relation en cas de doute. L'enfant doit également signer le formulaire de consentement s'il est en âge de comprendre ce qui lui est demandé.

Que faire si quelqu'un ne veut pas remplir le formulaire ?
Le consentement doit être recueilli de préférence par écrit en utilisant le formulaire de consentement. Dans le cas où quelqu'un ne veuille absolument pas signer un formulaire, le consentement doit être enregistré sur caméra de telle façon que vous puissiez voir le visage du contributeur, démontrant que l'information sur le consentement a été donnée au contributeur et comprise. On n'a pas besoin que ce film soit d'une grande qualité, un fichier sur un téléphone mobile est très bien pour cela. Une photographie de la personne qui signe est acceptable si le tournage n'est pas possible, mais le film est juridiquement plus contraignant, donc faites le quand vous le pouvez. Si le consentement est filmé, assurez-vous qu'un enregistrement soit fourni à votre commissaire / responsable sur le tournage / supérieur hiérarchique.

Dois-je remplir plusieurs formulaires pour une famille ?
Vous pouvez utiliser un formulaire pour un parent et ses enfants. S'il y a un deuxième parent présent et que nous collectons le contenu de leur part, ils doivent remplir un formulaire distinct - ils peuvent choisir quel parent le remplit. Par exemple, une mère peut remplir un formulaire pour elle et ses quatre enfants, puis le père remplira un formulaire séparé. Dans des cas comme celui-ci où le formulaire est rempli pour plus d'un contributeur, vous devez vous rappeler de recueillir des signatures de tous les contributeurs sur le formulaire.
Cela n'a pas encore été finalisé juridiquement, c'est donc une déclaration en instance pour l'instant.

Que dois-je faire si le contributeur est analphabète ?
Si un adulte est incapable de lire ou d'écrire, mais qu'on lui a lu le formulaire de consentement et qu'il comprend la nature de l'accord, il peut quand même signer le formulaire d'une quelconque manière où il se sente à l'aise, par exemple avec une empreinte du pouce. Dans ce cas, vous devez saisir le fait que le consentement est expliqué et obtenir que la caméra montre le visage du contributeur en démontrant que les informations de consentement lui ont été données et qu'elles sont comprises. Assurez-vous qu'un enregistrement soit fourni à votre commissaire / responsable sur le tournage / supérieur hiérarchique.

Que dois-je faire s'il n'y a pas un adulte responsable pour signer le formulaire ?
Dans les situations où un parent ou tuteur ne peut pas donner son consentement au nom d'un enfant, une évaluation des risques de la situation doit être effectuée et rapportée à votre commissaire / responsable de tournage / supérieur hiérarchique qui consultera les collègues concernés tels que l'équipe du programme du pays, les représentants de la sauvegarde de l'enfance et / ou l'équipe juridique, et prendra la décision finale sur le niveau de risque et si oui ou non on peut aller de l'avant pour faire la collecte, ou dans le cas où le contenu ait déjà été recueilli, pour l'utiliser. Ceci doit être fait avant la séance si vous êtes conscient que vous allez vers une situation où ce cas est susceptible de se produire.
Veuillez garder à l'esprit que les MEMBRES DU PERSONNEL des organisations facilitatrices, LES ENSEIGNANTS, LES AMIS DE LA FAMILLE ET AUTRES PROCHES DES ENFANTS NE PEUVENT PAS SIGNER DES FORMULAIRES DE CONSENTEMENT AU NOM DES CONTRIBUTEURS car c'est un conflit d'intérêt et que leur signature ne sera pas juridiquement contraignante.

Consentement pour les groupes de personnes
Si vous photographiez un grand groupe, où les enfants ou les adultes ne peuvent être identifiés, alors vous n'avez pas besoin d'obtenir des formulaires de consentement.
Si vous photographiez un grand groupe où les individus et les enfants peuvent être identifiés, vous devez réunir les formulaires de consentement de chaque membre du groupe.
Si vous filmez des événements tels que des veillées ou même simplement des gens dans la rue, alors vous devez, SI C'EST SANS DANGER, faire tous les efforts pour rendre les individus conscients de votre présence et obtenir les consentements. Si c'est impossible, évaluez les risques de tournage sans consentement et faites un rapport à votre commissaire / responsable de tournage / supérieur hiérarchique qui va décider du niveau de risque et de l'opportunité d'utiliser le contenu ou non.

Consentement pour le contenu de la collecte dans les écoles
Vous devez obtenir des formulaires de consentement pour toutes les personnes dans les groupes d'enfants, les écoles, les espaces adaptés aux enfants et d'autres groupes d'activités organisées où les enfants sont ciblés. Dans ces cas, vous pouvez vous arranger pour que les dirigeants du groupe de l'école ou de l'activité obtiennent le consentement avant toute visite. En cas d'incidences où il ne serait pas possible d'obtenir le consentement des parents de l'enfant avant la consultation, les enseignants peuvent obtenir le consentement en votre nom si les parents / tuteurs ont expressément donné une telle autorité à l'administration scolaire. Dans ce cas, vous devez obtenir une preuve écrite de cela.

Collecte de contenu pour les médias de l'information
Vous devez toujours obtenir le consentement si vous recueillez du contenu pour une utilisation dans les médias, car nous ne relevons d'aucun des accords de presse du Royaume-Uni, seuls les diffuseurs sont couverts.
Nous pourrions aussi utiliser votre contenu pour d'autres médias, et nous aurions donc encore besoin du consentement.

Que sont les "droits moraux" ?
'Renoncer à vos droits moraux' signifie que vous n'aurez pas le droit de prendre des décisions sur la façon dont vos images seront utilisées une fois collectées. Soyez conscient cependant que nous utiliserons toujours vos images de façon responsable.

Noms sur des formulaires de consentement
Rappelez-vous de cocher la case à la fin du formulaire si une personne ne veut pas utiliser son vrai nom. Si le contributeur suggère un alias, assurez-vous qu'il est clairement indiqué sur le formulaire de consentement à côté de cette case à cocher. Cependant, nous ne pouvons pas toujours utiliser le nom fourni s'il est considéré comme inapproprié dans les circonstances. Le programme de pays concerné doit fournir d'autres noms, demandez une liste avant de remplir votre mission. Dans certaines situations, nous pouvons changer le nom d'une personne pour sa propre sécurité.

Anonymat
Les individus interrogés, filmés ou photographiés anonymement doivent quand même signer des formulaires de consentement.

Re-consentants
Dans certains cas, il peut être nécessaire de vérifier que le consentement est toujours applicable. Par exemple ; si vous filmez une mère donnant naissance à un enfant et que vous avez obtenu son consentement préalable, vous devez vous assurer qu'elle est toujours heureuse de donner son consentement après l'accouchement. Le même respect serait applicable aux parents d'un enfant qui meurt plus tard. Vous n'êtes pas obligé de remplir un formulaire supplémentaire, mais vous aurez besoin de laisser votre commissaire / responsable de tournage / supérieur hiérarchique demander si le consentement est retiré.
Assurez-vous de remplir le formulaire de consentement minutieusement car nous pourrions avoir besoin d'obtenir un nouveau consentement à une date ultérieure sans votre participation.

Que faire avec les formulaires de consentement remplis ?
Une fois que le formulaire est signé, une copie doit être donnée au contributeur. La copie signée ainsi que les documents justificatifs devront être renvoyés au partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants- Direction organisationnelle de la consultation.
Dans certains cas, le bureau de pays de l'organisation peut demander à garder les formulaires de consentement. Vous pouvez leur fournir une copie, mais vous devez conserver le formulaire original. Si le consentement est filmé, envoyez un enregistrement avec les rushes.
Tous les formulaires de consentement sont confidentiels et doivent être stockés dans un endroit sûr et toutes les copies doivent être supprimées / détruites de façon sécurisée une fois que vous avez transmis les originaux au partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants.

Délais
Les formulaires de consentement doivent être retournés à côté de votre contenu. C'est très important car SANS LES FORMULAIRES DE CONSENTEMENT NOUS NE POUVONS PAS UTILISER VOTRE CONTENU.

Durée de l'utilisation
Les formulaires de consentement sont valables indéfiniment, sauf indication contraire.

Qui dois-je contacter si je rencontre des questions au sujet du consentement ?
Si vous avez des questions au sujet du consentement veuillez contacter votre partenariat mondial pour éliminer la violence à l'égard des enfants - Responsable organisationnel, supérieur hiérarchique, ou agent de sauvegarde de l'enfance.

1: Save the Children Consent Form adapted for the Global Partnership to End Violence against Children